

POLITIQUE SOCIALE

Le Groupe PMC dont le siège social est situé à Mt. Laurel, dans le New Jersey, est une multinationale du secteur de la chimie et de la pharmacie, avec des sites de recherche et de fabrication répartis aux États-Unis, en Europe et en Asie. La division pharmaceutique du Groupe PMC, qui s'étend sur des sites dans le New Jersey, Etats-Unis; Paris, France; et Hyderabad, Inde, a pour activités la recherche, le développement de produits / procédés, les approbations réglementaires, la production aux échelles pilote et industrielle d'excipients, d'intermédiaires et de principes actifs (API), pour répondre aux besoins thérapeutiques dans les domaines de l'oncologie, des maladies cardiovasculaires, infectieuses, gastro-intestinales, neurologie et maladies rares. PMC Isochem, la filiale du secteur pharmaceutique en région parisienne avec 240 collaborateurs, est l'un des acteurs majeurs du développement et de la fabrication d'excipients, d'intermédiaires et de principes actifs (API) sous contrat (CDMO) en France.

Cette mission exige des pratiques professionnelles visant à établir des relations de confiance avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et, d'une façon plus large, l'ensemble de ses partenaires.

Pour entretenir cette confiance, nos valeurs doivent transparaître par nos actions et dans notre communication à travers, la préservation de l'environnement et par la même notre responsabilité citoyenne, la reconnaissance des hommes et des femmes qui composent l'entreprise, un engagement à lutter de façon permanente contre toute forme de harcèlement et de discrimination mais aussi, la volonté de progresser de façon permanente dans les domaines de l'Hygiène, de la Santé, de la Sécurité et de la Sûreté.

Les valeurs d'honnêteté et d'intégrité sont inscrites au cœur de la stratégie de PMC Isochem et partagées par l'ensemble des collaborateurs. Elles s'imposent comme une condition fondamentale de sa performance et d'une croissance harmonieuse et durable.

Travail forcé ou obligatoire :

La Société s'engage à respecter les règles en vigueur sur les prestations professionnelles par des tiers, sur l'emploi et sur le recours à la main d'œuvre.

PMC Isochem interdit toute forme de travail forcé ou obligatoire que ce soit pour son propre personnel ou pour celui de ses sous-traitants et ses fournisseurs pour ne pas bénéficier indirectement de ces pratiques illégales.

PMC Isochem interdit le travail des enfants et s'interdit d'embaucher, sauf statuts spécifiques légalement autorisés, des personnes de moins de 18 ans pour travailler dans des environnements de travail dangereux.

Elimination de la discrimination illégale sur le lieu de travail :

Dans ce domaine, PMC Isochem s'engage à garantir un traitement équitable à chaque employé, actuel ou futur. Par conséquent, elle condamne et s'engage à lutter fermement contre toute pratique discriminatoire illégale basée notamment sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, l'appartenance ethnique, l'origine nationale ou sociale, la fortune, les opinions politiques, le handicap, la naissance.

Les comportements irrespectueux et inappropriés, les traitements injustes et les autres formes de représailles ne peuvent être tolérés.



Les principes qui guident le recrutement, l'embauche, le placement, la formation, la rémunération et l'avancement sont en premier lieu les qualifications, le rendement, les compétences et l'expérience.

PMC Isochem s'applique par ailleurs à offrir les mêmes perspectives de promotion à tous les employés sans discrimination.

C'est dans ce contexte également, que la Direction, attachée à la promotion du **dialogue social**, a souhaité, par le biais d'un **accord signé le 14 mars 2019**, donner aux représentants du personnel les moyens nécessaires leur permettant d'exercer au mieux leurs mandats afin qu'ils puissent être des partenaires efficaces et formés aux nouveaux enjeux. L'accord en question outre son rôle de clarification des pratiques en matière de moyens et d'exercice du droit syndical, a également pour objectif de favoriser l'investissement des salariés disposant d'un mandat de représentant du personnel en accompagnant ces derniers dans la gestion de leur carrière en leur offrant des garanties et en reconnaissant les compétences développées à ce titre.

Elimination du harcèlement et de la violence :

PMC Isochem s'engage à promouvoir un environnement de travail libre de toute forme de harcèlement, d'exploitation, d'abus ou de violence, tels que définis par la législation applicable.

En matière de lutte contre le **harcèlement sexuel** et les agissements sexistes, allant au-delà de la loi, un **référént** par site a été désigné lors de la réunion du **CSE du 11 février 2019**.

Engagements envers les parties prenantes Employés :

PMC Isochem s'engage à respecter les droits de l'homme dans le domaine du Travail.

PMC Isochem est très attachée au respect de toutes les lois applicables en matière de conditions de travail, y compris celles concernant la durée et les horaires de travail et les heures supplémentaires.

Dans ce cadre, afin que chaque salarié soit informé de ses droits, les principes généraux relatifs à la durée du travail et la gestion des heures supplémentaires ont été rappelés dans **l'Accord d'entreprise du 7 janvier 2019**.

Engagement envers les partenaires commerciaux :

PMC Isochem s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme lors de ses engagements auprès des sous-traitants, fournisseurs, clients, et avec les autres partenaires.

Conseils et signalement par les employés :

PMC Isochem crée un environnement professionnel où les communications ouvertes, objectivement franches entre tous les employés sont encouragées et respectées.

Si un(e) employé(e) croit qu'il existe une contradiction entre les dispositions de la présente politique et les législations, les coutumes et les pratiques du lieu où il/elle travaille ou s'il/elle veut signaler une violation éventuelle de la présente politique, il/elle est invité(e) à soulever ces questions et préoccupations auprès de la Direction.

Une procédure, mise en service le 8 décembre 2019, vise à définir les principes et les règles que le groupe PMC ISOICHEM entend respecter afin de lutter contre toutes les formes de corruption et

de trafic d'influence a été mise en place. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi Sapin II adoptée le 9 décembre 2016 et s'appuie en particulier sur l'article 17 de celle-ci.

Ainsi, en cas de doute sur l'interprétation ou sur l'application, dans une situation donnée, des règles rappelées dans la procédure anti-corruption, chaque collaborateur de PMC ISOCHEM est encouragé à solliciter son supérieur hiérarchique ou la Direction des Ressources Humaines, ou la Direction Générale du groupe pour conseil.

Il peut également utiliser le dispositif mis en place sur Elsa, appelé Ethicom, qui est un dispositif d'alerte professionnelle visant à renforcer les moyens d'expression de l'ensemble des collaborateurs afin que ces derniers puissent signaler l'existence de conduites ou de situations contraires au code anti-corruption.

Si un collaborateur signale de bonne foi une violation de ce code de conduite, il ne fera pas l'objet de sanctions ou de mesure de rétorsion de quelque nature que ce soit.

Cette politique fera l'objet d'une révision bi-annuelle.

Vert-Le-Petit, le 22 mars 2023

Gaetan Reuland

Vice President PMC Group France